

USINES À CHIOTS

Vie de

**Vous craquez pour le chiot de la p
Quand il deviendra malade o
peut-être qu'il a été élevé d**

par Stépha

Mai 2002, dans un village de la Montérégie, une ferme comme les autres. Sauf qu'une fois à l'intérieur, la bucolique campagne cède brutalement le pas à l'horreur.

Environ 200 chiens prétendent de race jappent à tout rompre dans des petites cages d'où les femelles ne sortiront que pour élever leurs chiots, une production d'au moins 1 000 par année dans cette

«usine à chiots» que nous avons visitée anonymement. Ici, les dizaines de cages sont surélevées et les fonds sont grillagés, permettant aux excréments de tomber au sol. Une bonne chose, si ce n'est qu'ils n'avaient pas été ramassés depuis plusieurs mois. À d'autres endroits, les cages sont superposées, de sorte que les chiens situés à l'étage supérieur peuvent uriner et déféquer sur leurs voisins sans se faire rendre la pareille. Certains sont tellement sales

rent placer des annonces dans un quotidien ou vendre à un intermédiaire, qui trouvera preneur dans son réseau d'animaleries.

Le coup de foudre du client achèvera peut-être le parcours d'un de ces chiots. Peut-être, car, malgré son air angélique, il «risque plus que tout autre d'être taré génétiquement, porteur de maladies et de problèmes comportementaux», écrit Joanne Brisson, une ex-lobbyiste pour la Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux (SPCA), dans un rapport commandé l'an dernier par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ). Et qui se plaindra auprès de son animalerie quand on diagnostiquera dans deux ans une «malchanceuse» dysplasie de la hanche... héritée d'une mère elle-même dysplasique?

Et les chiots qui ne trouvent pas preneur? En perdant peu à peu leur charme de bébé, ils risquent de finir leurs jours dans l'usine où ils sont nés. Pierre Barnoti, directeur général de la SPCA de Montréal, dit avoir vu des bêtes tellement à l'étroit dans leur cage que leurs membres s'étaient atrophiés et qu'on n'a pas réussi à les en extraire pour les euthanasier.

Des lois sans crocs

Des cas à part? En 10 ans, la SPCA dit avoir visité des centaines de ces lieux insalubres. «Les gens pensent que ces usines sont des cas isolés, mais moi, c'est mon quotidien depuis 13 ans», dit Daniel Davenport, inspecteur à la SPCA de Montréal. L'organisme reçoit environ 300 plaintes par année à propos de mauvais traitements infligés par des éleveurs. On parle ici autant des véritables grandes surfaces, qui élèvent des centaines de chiots à la fois, que de la petite «usine» dans l'arrière-boutique de l'animalerie. Dans les SPCA et les SPA (Sociétés protectrices des animaux)



D'autres préfè-



Il y a deux ans, lorsque la SPCA est passée au Chenil du Tyrol, à Sainte-Anne-des-Plaines, en banlieue de Montréal, le commerce comptait près de 400 chiens. On en a retrouvé avec des morsures **3** et des maladies non soignées (dont ce doberman **5** qu'il a fallu euthanasier sur place), des chiennes avec des tares génétiques mortelles qui venaient de mettre bas des chiots qui risquent d'être aussi tarés, des cages rouillées et avec des ouvertures blessantes **2**, des fonds de cage grillagés ayant causé des blessures aux pattes **1**, et même un chien mort **4**... dans la salle d'exposition attenante à l'usine. En mai dernier, la propriétaire des lieux, Nicole Savage, a plaidé coupable à une accusation de négligence, mais s'en est tirée sans amende, ni emprisonnement, ni dossier criminel. «C'est loin d'être le pire chenil visité, explique le procureur Pierre-Luc Rolland. Ce n'était pas des conditions idéales de garde, mais légalement on ne pouvait pas aller plus loin.»

chien

petite annonce ou de l'animalerie?
ou agressif, vous comprendrez
dans des conditions difficiles.

an Dussault

Le Québec serait la terre d'asile nord-américaine des usines à chiots.

du Québec, on connaît une centaine de repaires en activité, qu'on tente tant bien que mal de policer.

Au point où le Québec a la triste réputation d'être la terre d'asile des usines à chiots, dont un grand nombre seraient clandestines. Plusieurs éleveurs étrangers y auraient même fixé leurs pénates. Ils écouleraient leur production dans le reste du Canada et dans les États américains frontaliers, où des revendeurs profitent de cette manne de chiots élevés et vendus à rabais.

Pourtant, le gouvernement québécois a voté il y a 10 ans une loi sur le bien-être des animaux. «Une très belle loi, simple et efficace», commente la D^{re} Christiane Gagnon, présidente de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec. Qui a un seul défaut: elle n'a jamais été mise en vigueur, faute d'argent et de consensus sur la façon de l'appliquer. «Le Québec est le seul endroit en Amérique du Nord où aucune loi du genre n'est en vigueur», dit Pierre Barnoti.

Le Code criminel canadien interdit pourtant toute cruauté envers les animaux, mais impose que l'inspecteur fasse la preuve d'un acte de cruauté avant qu'un juge n'oblige le commerçant à lui ouvrir ses portes. Ce qui facilite le travail des commerçants. Au point où les sept inspecteurs de la SPCA, qui sont en réalité des agents de la paix mandatés par le ministère de la Sécurité publique pour faire appliquer cette loi, n'obtiennent bon an mal an qu'une quinzaine de mandats de perquisition. Si la loi québécoise était appliquée, «l'inspecteur pourrait faire comme ceux qui visitent les restaurants et passer de temps à autre pour faire de la prévention, et non pas s'y rendre seulement quand la situation a dégénéré», dit Pierre Barnoti.

Autre problème: l'absence de normes. Aucune règle ne précise à quoi devrait ressembler un bon chenil. L'Association

canadienne de médecine vétérinaire (ACMV) a bien son *Code de pratiques recommandées pour les chenils du Canada*, mais il n'a pas force de loi. Et ces normes sont le cadet des soucis des mauvais éleveurs.

La fin des usines de tarés?

Au moment de mettre sous presse, le ministre québécois de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, Maxime Arseneau, assurait que la loi allait être mise en vigueur d'ici la fin de l'année. On a donné six mois à un nouvel organisme du MAPAQ pour établir des normes et un nombre d'inspecteurs. C'est pourquoi il est pour l'instant difficile de savoir si la loi aura des dents. On sait au

moins que la tâche sera titanesque, puisque des groupes aussi opposés que la SPCA et des membres de l'industrie en font partie. Mais surtout, l'organisme devra trouver l'argent pour financer ses décisions, le gouvernement refusant de contribuer à la mise en application de la loi autrement que par une subvention de démarrage de 150 000 \$.

«Même en mettant les bouchées doubles, ça va prendre du temps avant que le grand ménage des usines à chiots se fasse, dit Jean-Claude Brousseau, inspecteur à la SPCA depuis 23 ans. Il va d'abord falloir former les inspecteurs et prendre le temps d'informer les chenils des nouvelles normes. Puis il va falloir faire appliquer la loi. En attendant, le consommateur doit demeurer vigilant.»



Dans un chenil de Havelock, à la frontière américaine, on a découvert en 1998 nombre de carcasses de chiens empilées au pied d'un convoyeur ², sur ce même convoyeur ¹ et dans les cages, à moitié mangées par des adultes affamés ³. Aucune accusation n'a été portée, le commerçant étant décédé peu après la perquisition.

Pour bien choisir son chien

« Il est illégal au Canada de vendre un chien comme étant de race pure sans fournir les documents d'enregistrement et d'exiger des frais supplémentaires pour ces derniers », écrit le Club canin canadien (CCC).

Mais on ne peut pas toujours se fier à ces papiers. Parmi les 70 000 **attestations de pedigree** que délivre chaque année le CCC, plusieurs sont utilisées par des usines à chiots dont les animaux ne sont pas de race. Parfois, on retrouve aussi des piles de **certificats de**

vaccination signés en blanc par un vétérinaire, une pratique illégale qui permet entre autres à l'éleveur de les apposer à des chiens n'ayant pas été vaccinés. Les **tatouages** sur l'oreille, une autre méthode pour identifier les chiens, sont parfois aussi du toc, quand ils ne sont pas... écrits à l'encre.

Bref, s'il est important d'exiger ces papiers, ils ne suffisent pas. Voici donc quelques conseils pour diminuer les risques de financer l'industrie des usines à chiots.

- ✓ **L'eau** devrait toujours être disponible et placée dans des contenants fixes pour éviter d'être renversés.
- ✓ **Les cages** doivent être suffisamment grandes pour permettre à l'animal de s'exercer. Chaque chien de moins de 12 kg (26 lb) devrait pouvoir profiter d'au moins 0,75 m² (8 pi²) dans une cage d'au moins 0,8 m (2,6 pi) de hauteur. Les planchers grillagés, qui endommagent les coussinets des pattes, sont à proscrire.



Apprendre à marcher sur ce fond grillagé n'est pas une mince tâche.

- ✓ **L'hébergement de groupe** est permis. Mais les chiots de moins de quatre mois ne devraient pas cohabiter avec d'autres adultes que leur mère. Les chiens agressifs devraient avoir leur propre cage.
- ✓ **Les garanties.** Selon l'ACMV, les bons éleveurs vaccineront les chiens, certifieront qu'ils n'ont pas de tares génétiques et promettront de les reprendre peu importe la raison et sans limite de temps.

4 Reconnaître les moins sociables. « Les chiens qui jappent beaucoup, se cachent au fond de l'enclos, refusent de s'approcher des préposés réguliers ou démontrent de l'agressivité lorsqu'on s'approche d'eux n'auront pas tendance à bien socialiser avec les gens », souligne le guide de l'ACMV. Des clients vont exiger l'analyse d'un expert en comportement animal avant de finaliser la vente, d'autres vont se fier aux tests de base effectués par un éleveur ou l'employé de certaines animaleries.

Certains consommateurs vont au contraire préférer sauver le plus pitoyable du groupe. Dans ce cas, il est peut-être préférable de payer 150 \$ pour le misérable du refuge de la SPCA ou de la SPA que 300 \$ pour le misérable de l'animalerie ou de l'éleveur industriel.

5 Ne pas acheter de chien. Une solution extrême? C'est pourtant le conseil que devraient suivre plusieurs acheteurs. Selon Pierre Barnoti, le quart des animaux de compagnie du Québec sont abandonnés un jour ou l'autre par leur propriétaire, entre autres parce que le chiot est devenu plus encombrant que mignon. Il faut éviter l'achat impulsif et bien réfléchir aux implications avant de se procurer ce bien de consommation très particulier.

6 Ne pas acheter de chien de race si vous n'y tenez pas. C'est une façon sûre d'éviter de vous approvisionner dans une usine à chiots, celles-ci n'élevant pas de bâtards, vu leur faible valeur de vente. En théorie, du moins, puisque nombre de ces chiots ne sont pas de race; ils n'en ont souvent que l'apparence. « Un des éleveurs m'a même suggéré un dalmatien à poils longs, une nouvelle race selon lui! » se souvient Joanne Brisson, ex-lobbyiste pour la SPCA.

1 Se méfier des petites annonces. « Les bons éleveurs ont des listes d'attente; ils n'ont pas besoin d'annoncer », dit Pierre Barnoti, directeur général de la SPCA de Montréal. « Et ils n'éleveront généralement pas plus de deux races, ajoute l'inspectrice Nathalie Bouillé. « Élever des chiots consciencieusement coûte cher, dit Ed Graveley, directeur du CCC pour le Québec et ancien éleveur. Si vous payez 300 \$ pour un chiot Labrador, il risque fort de ne pas provenir d'un commerçant sérieux. »

Pitt	CHIOTS DE QUALITÉ CHIENS DRESSÉS CHIOTS		BER pur en
KC, ère épis- ts à	CANICHE ROYAL	CHIHUAHUA	BERG FEM
em., er, 3 mai,	PUG	BICHON MALTAIS	BERG twé blo
cci- yots	SCHNAUZER NAIN	BOSTON TERRIER	BER tato 3 m
hini, gés,	BEAGLE	BOXER	BER biot
ver,	BERGER-ALLEMAND	DOBERMAN	BER
en- de	DOGUE DE BORDEAU	MATIN DE NAPLES	BICH rac sur
	MASTIFF ANGLAIS	LABRADOR	BICH mâ
	BRAQUE DE WEIMER	CHOWCHOW	BICH
	COCKER	GOLDEN	
	SCHNAUZER GÉANT	BICHON FRISÉ	
	AMERICAIN ESQUIMAUX	WESTIE	
	TECKEL	JACK RUSSEL	
	YORKSHIRE	COLLEY MINI	
	SKY TERRIER	SHIH-TZU	
	Accouplements de toutes races Évaluation gratuite		

Dans ces annonces, on retrouve aussi des intermédiaires ainsi que des propriétaires d'usines à chiots déguisés en particuliers. Certains se déplaceront pour vous montrer leur marchandise. D'autres vous inviteront chez eux, mais éviteront la visite de la grange. Au mieux, vous accéderez à la «salle de montre» attenante à l'usine ou à la «pouponnière», des lieux plus salubres.

Quant au vrai particulier, il n'aura fort probablement pas l'expertise pour s'assurer que son chiot n'a pas l'une des quelque 300 tares génétiques associées aux chiens de race.

2 Se méfier des animaleries qui ne peuvent pas ou ne veulent pas vous dire d'où provient le chiot que vous convoitez. Certaines d'entre elles s'approvisionnent «directement du manufacturier», d'autres préfèrent acheter de particuliers, alors que d'autres font plutôt affaire avec des intermédiaires. Méfiez-vous aussi des animaleries qui ajoutent 100 \$ au prix du chiot pour vous fournir son attestation de pedigree. En plus d'être illégale, cette pratique est douteuse, un tel certificat ne leur coûtant qu'une trentaine de dollars.

«Le contrat devrait permettre l'échange du chiot, mais aussi le remboursement s'il développe des problèmes de santé dans les deux semaines ou le mois suivant l'achat, suggère la D^{re} Christiane Gagnon, présidente de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec. On a déjà vu des gens retourner trois chiots à la même animalerie. Les consommateurs devraient donc avoir la possibilité d'aller voir ailleurs. Pour ceux qui préfèrent le faire soigner, ce contrat devrait inclure le remboursement total ou partiel des frais de leur vétérinaire pour cette période.»

3 Visiter l'éleveur. Le simple fait qu'on accepte de vous faire visiter les installations est bon signe. À l'intérieur, demandez d'abord à voir la mère du chiot pour avoir une idée du tempérament de ses rejetons. Une chienne dominante ou peureuse risque de transmettre ce trait. Vérifiez aussi les points suivants pour vous assurer de la qualité de l'éleveur. Ils sont tirés du code de pratiques de l'Association canadienne de médecine vétérinaire (ACMV).



Un ventilateur qui donne une idée de l'état des lieux...

- ✓ **Le bruit**, malgré le fait que les jappements sont fréquents même chez les bons éleveurs (surtout à l'heure des repas).
- ✓ **La température** devrait être de 10 à 27 °C, selon les races. Des ventilateurs devraient fonctionner si la température excède 27 °C. Le **taux d'humidité** ne doit pas dépasser 70 %.
- ✓ **Le nettoyage et la désinfection** quotidiens des lieux, «y compris l'enlèvement des fèces ainsi que l'arrosage et le nettoyage des endroits souillés par l'urine», écrit l'ACMV.